

Le vote sur la motion Masson

Il paraît que nos remarques de la semaine dernière sur ce sujet ont été fort goûtées dans le clergé : la preuve en est dans le certificat que nous publions ailleurs. Celui-ci nous est arrivé en ligne droite de Vernon Street, Boston, Mass.

Ce premier succès, auquel nous n'avons point la prétention de nous attribuer tout le mérite, nous engage à entrer plus avant dans la matière, avec l'espoir qu'on accueillera avec autant de satisfaction ce que nous allons dire avec la même sincérité.

La semaine passée, nous avons reconnu que les évêques pouvaient justifier par de bonnes raisons leur opposition à la mesure recommandée par M. Masson.

M. Masson, disons-le bien haut, n'avait pas d'arrière-pensée ; il y est allé en toute bonne foi. Mais ça lui apprendra à se défier des subtilités que la casuistique met au profit de qui conque sait en apprécier les ressources. La proposition de M. Masson, telle que soumise au conseil, était inadmissible et inapplicable, pour le moment, c'est accordé ; mais, on se le demande, pourquoi ne s'est-il trouvé personne dans le conseil pour proposer ce que l'on appelle un amendement ?

Pourquoi ? Personne, ni du côté des évêques, ni du côté des laïques n'a bougé, et la motion Masson a eu le sort de toutes les autres entachées du vice commun.

Il paraît donc évident que la mesure n'avait point été au préalable mûrement examinée par ceux-là mêmes qui l'ont appuyée. Sans cela on ne l'aurait point présentée sous cet aspect, ou, du moins, on aurait été préparé, devant l'attitude nettement hostile des évêques, à lui faire subir les modifications exigées par les circonstances. Ou bien, on a voulu simplement tenter une épreuve, donner encore une fois au pays le spectacle de l'épiscopat se rangeant en corps compact contre les citoyens chefs de famille. Mais alors c'est très regrettable, car nous n'avons pas besoin de ces tris-

mises en scène qui soulèvent le peuple et sont une semence de révolte.

Nous croyons plutôt qu'on a péché par excès de zèle et par défaut de réflexions,—qu'on nous pardonne la crudité du mot — en considération de la bonne intention qui l'inspire. Sans cela, on ne serait point allé heurter de front l'inébranlable résolution du clergé de s'opposer coûte que coûte, à l'immixtion du gouvernement dans ses écoles particulières. On ne pouvait point supposer, un seul instant, que les évêques allaient donner dans le traquenard de M. Masson.

De toutes façons, donc, qu'on envisage la question qui nous occupe en ce moment, on en vient à cette conclusion, que la mesure proposée au Conseil de l'Instruction publique n'arrivait point à son temps, constituait un empiétement sur les écoles indépendantes et, pour cela même, revêtait un cachet indéniable de despotisme auquel *notre* clergé ne se soumettra point sans opposer une longue résistance.

FRANCŒUR

Oublieux confreres.

Liste de quelques confrères à qui nous avons envoyé l'*Egalité* depuis sa fondation et qui se sont empressés de ne pas nous mettre sur leur liste d'échange :

La Presse, le Monde canadien, les Nouvelles, le Signal, le Rerail, le Monde illustre, le Canard, l'Aurore, la Semaine religieuse, la Minerve, tous les *Progres*, à l'exception de celui de Louiseville qui est un brave, le *Soleil*, la *Vérité*, etc.

Jusqu'à ce qu'il y ait un comité de formé au sein de la presse pour estimer la valeur relative, tant morale que matérielle, des journaux et des revues du Canada, il est admis qu'on peut répondre à la politesse d'un confrère qui vous adresse son journal, sans déroger, fût-on le soleil, le monde ou une simple nébuleuse. On commence à faire son collet monté ? Est-ce un signe des temps ?